

100075602  
ELI/CCO/

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
LE  
A LA TESTE DE BUCH (Gironde), 2, rue du Captalat au siège de l'Office  
Notarial, ci-après nommé,  
Maître Emmanuelle LISSILLOUR, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à  
LA TESTE DE BUCH (Gironde), 2, rue du Captalat ,**

**A reçu le présent acte contenant BAIL COMMERCIAL,**

**A LA REQUETE DE :**

**BAILLEUR**

La **COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH**, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département , dont l'adresse est à LA TESTE-DE-BUCH (33260), 1 esplanade Edmond Doré, identifiée au SIREN sous le numéro 213 305 295.

**PRENEUR**

La Société dénommée **TEKOA**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00€ €, dont le siège est à LA TESTE-DE-BUCH (33260), 4 Place Jean Hameau, identifiée au SIREN sous le numéro 849559976 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA TESTE-DE-BUCH.

**PRESENCE - REPRESENTATION**

- La **COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH** est représentée à l'acte par Monsieur DAVET Patrick, Maire de la Teste de Buch,

- La Société dénommée **TEKOA** est représentée à l'acte par Monsieur VERRIER Romain

**DECLARATION SUR LA CAPACITE**

Préalablement au bail, les parties déclarent :

- Que les indications portées aux présentes concernant leur identité sont parfaitement exactes.
- Qu'il n'existe aucune restriction à la capacité de donner à bail du **BAILLEUR** ainsi qu'à la capacité de s'obliger et d'effectuer des actes civils et commerciaux du **PRENEUR** par suite de faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire, cessation des paiements, incapacité quelconque, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le **BAILLEUR** seul :

- Qu'il a la libre disposition des locaux loués.
- Qu'aucune clause de réserve de propriété ne peut être invoquée par les fournisseurs des éléments de matériel, mobilier, agencements ou installation compris dans les locaux loués.

### DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE DES PARTIES

Les pièces suivantes ont été produites à l'appui des déclarations des parties sur leur capacité :

#### **Concernant la société TEKOA**

- Extrait K bis.
- Certificat de non faillite.
- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

Si plusieurs personnes sont comprises sous une même dénomination bailleur ou preneur, elles agiront solidairement entre elles.

### BAIL COMMERCIAL

Le bailleur confère un bail commercial, conformément aux articles L 145-1 et suivants du Code de commerce, au preneur qui accepte, portant sur les locaux dont la désignation suit :

### IDENTIFICATION DU BIEN

#### DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à LA TESTE-DE-BUCH (GIRONDE) 33260 28 Rue Du Maréchal Joffre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
FR	490	28 RUE MAL JOFFRE	00 ha 26 a 92 ca

#### Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

##### Lot numéro deux (2)

Local commercial d'environ 145m<sup>2</sup>  
Et les sept cent quarante-sept /dix millièmes (747 /10000 èmes) des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

#### Plans des lots

Une copie des plans des lots est annexée.  
Les parties déclarent que les plans correspondent à la situation ainsi qu'à la désignation actuelle des lots.

### ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître POIRAUD notaire à ARCACHON le 22 décembre 1995 publié au service de la publicité foncière de BORDEAUX 3 les 26 février et 6 novembre 1996, volume 1996P, numéro 2371.